

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

-----

SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL  
NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT  
ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

-----

DIVISION DU PARTENARIAT ET DE LA  
COORDINATION DES CONVENTIONS  
INTERNATIONALES EN MATIERE  
D'ENVIRONNEMENT

BURKINA FASO

-----

Unité - Progrès - Justice

## Rapport de synthèse





# COMMEMORATION DE LA JOURNEE MONDIALE DES ZONES HUMIDES 2014

Conférence-débats sur le thème :

## Zones humides et agriculture, cultivons le partenariat !

Lieu: Salle de conférence du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable,  
suivie d'une visite de la mare aux crocodiles sacrés de Bazoulé.

*Ouagadougou, 04 février 2014*



Février 2014

## INTRODUCTION

Le 2 février de chaque année, date anniversaire de la Convention de Ramsar sur les zones humides, est consacré Journée Mondiale des Zones Humides. La Journée Mondiale des Zones Humides est une manifestation internationale qui met à l'honneur les zones humides et la gamme de biens et services qu'elles procurent. Elle est devenue la première campagne de la Convention en matière de sensibilisation aux valeurs et avantages des zones humides en général et de la Convention de Ramsar en particulier. Le thème choisi par la Convention pour l'année 2014 est : « **Zones humides et agriculture, cultivons le partenariat !** ». Le choix de ce thème a été surtout guidé par la proclamation par l'ONU de l'année 2014 « Année internationale de l'agriculture familiale ».

A l'instar des autres pays Parties à la Convention, le Burkina Faso a célébré la Journée Mondiale des Zones Humides à travers une série d'activités qui ont connu la participation de nombreux acteurs provenant des structures de l'Etat, des Collectivités territoriales, des populations locales, du secteur privé, de la société civile, des partenaires au développement et des populations riveraines du site visité.

La Journée célébrée en différé le 4 février 2014, a été marquée par une conférence-débats organisée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, suivie d'une visite de terrain à la mare aux crocodiles sacrés de Bazoulé dans la commune rurale de Tanghin Dassouri. Elle a constitué une remarquable occasion pour le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable d'échanger avec les acteurs autour du thème de l'année et de sensibiliser les populations sur l'importance des zones humides en rapport avec les multiples opportunités qu'elles offrent en matière de développement d'activités de production, de transport, touristiques, etc.

La commémoration de la JMZH 2014 avait pour objectif principal d'améliorer la connaissance des différents acteurs sur les zones humides et leurs liens avec les activités agricoles, notamment dans un contexte de changement et de variabilité climatiques. De manière spécifique, les activités menées ont permis :

- de présenter la Convention de Ramsar et l'état de sa mise en œuvre au Burkina Faso ;
- de montrer l'apport des écosystèmes humides et de leurs ressources dans le développement des activités agricoles, sylvicoles, pastorales et halieutiques (approvisionnement en eau, espaces favorables à la production alimentaire, habitat pour une biodiversité importante, etc.) ;
- de sensibiliser les populations sur la nécessité de promouvoir de bonnes pratiques de production autour de leurs zones humides pour les préserver durablement ;
- de montrer la contribution des zones humides à l'économie locale et nationale.

## I. DE LA CONFERENCE SUR LE THEME DE LA JOURNEE

- De la cérémonie d'ouverture



*Le présidium lors de la cérémonie d'ouverture*

La cérémonie d'ouverture de la conférence, placée sous la présidence effective de Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, a été ponctuée par deux interventions : le mot introductif de Monsieur le Secrétaire Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP-CONEDD), président du comité d'organisation et le Discours d'ouverture de Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD).

Le Secrétaire Permanent du CONEDD, Monsieur Mamadou HONADIA, dans son mot introductif a souligné l'importance indiscutable des zones humides pour un pays comme le Burkina Faso. Ces zones humides a-t-il ajouté, sont un soutien indispensable aux activités agro-sylvo-pastorales et halieutiques qui occupent la majeure partie des populations et constituent de ce fait, la plus grande part contributive à l'atteinte de la sécurité alimentaire au Burkina Faso.

Pour que les zones humides continuent d'offrir de nombreux biens et services pour la satisfaction de nos besoins divers, dira-t-il, il s'avère nécessaire de veiller à leur conservation et à en faire une utilisation durable, en harmonie avec des systèmes de production et d'exploitation durables.

Le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Monsieur Salifou OUEDRAOGO, a d'abord salué les participants pour leur présence effective à la célébration du jour anniversaire de la Convention de Ramsar qui témoigne de l'importance qu'ils accordent aux zones humides, dont le rôle clé dans l'approvisionnement en eau, la production alimentaire et l'allègement de la pauvreté au Burkina Faso n'est plus à démontrer.

Il a ensuite fait remarquer qu'au Burkina Faso, cette célébration donne l'occasion chaque année au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, aux ONG et associations et à des groupes de citoyens à tous les niveaux de la société,

de lancer des actions de sensibilisation du public aux valeurs et aux avantages des zones humides.

Il a surtout souligné que le thème de l'année : « **Zones humides et agriculture, cultivons le partenariat !** » nous rappelle que la grande majorité de la population se trouvant dans les activités de production agro-sylvo-pastorales et halieutiques, leur survie est liée à l'état des ressources naturelles.

C'est pourquoi, a-t-il ajouté, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) et le Programme National du Secteur Rural (PNSR), constatant que les pratiques destructrices des populations ont rendu par endroits les écosystèmes très fragiles, accordent une importance toute particulière à la conservation et la valorisation durable des écosystèmes naturelles et leurs ressources, surtout dans un contexte marqué par les changements climatiques.

Enfin, il a noté que l'adoption récente de la Politique nationale sur les zones humides est une marque d'intérêt manifeste du gouvernement pour l'organisation des acteurs et l'harmonisation de leurs interventions, donc le renforcement du partenariat, pour l'atteinte de nos objectifs communs de gestion durable des zones humides du Burkina Faso.

- **De la projection du film documentaire**

Les échanges ont été précédés de la projection d'un film documentaire intitulé « *La vallée du Sourou, d'hier à demain* » produit par l'UICN, représentée à la cérémonie par Monsieur Aboubacar AWAISS, Coordonnateur Régional du Programme Eau et Zones Humides de l'UICN/PACO. Ce film est une parfaite illustration du thème de la Journée Mondiale des Zones Humides 2014 car la Vallée du Sourou (site Ramsar N°1885), avec une population riveraine majoritairement dépendante des ressources naturelles, est en proie à une dégradation continue due à de mauvaises pratiques d'exploitation, à la faiblesse des services agricoles et au déséquilibre des politiques de valorisation des ressources naturelles (pôle de développement socio-économique, périmètre halieutique d'intérêt économique, etc.)

Cette situation qui a pour corollaire un appauvrissement continu des populations, a amené l'UICN à mener une étude sur la valeur économique de la Vallée du Sourou dont les conclusions ont donné lieu à la réalisation du film. L'étude a permis de mettre en évidence qu'un développement agricole exclusif, qui ne prend pas suffisamment en compte les interrelations entre les systèmes productifs et les autres fonctions des écosystèmes, peut s'avérer très contreproductif. Il apparaît dès lors important d'avoir une bonne compréhension des relations entre la conservation des ressources et la lutte contre la pauvreté et de cultiver le partenariat autour de ces interrelations.

- **Des échanges**

Les propos tenus par le Secrétaire Permanent et le Ministre et le film documentaire ont donné lieu à des échanges nourris sous la conduite de Monsieur Youssouf

OUATTARA, Conseiller Technique du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable. Tout d'abord, les participants ont remercié l'UICN pour le film qu'ils ont beaucoup apprécié et le MEDD pour les avoir associés à cette commémoration.



*Les participants pendant la projection du film et des échanges*

Pour l'essentiel, les échanges ont abouti aux conclusions suivantes :

- les zones humides constituent des écosystèmes très importants et souvent sujets à de multiples conflits entre usagers, A titre d'exemple, les grandes métropoles s'installent aux alentours de zones humides car la ressource eau est capitale pour la vie ;
- la nécessité d'asseoir une gestion durable des ressources naturelles de la Vallée du Sourou et partant de toutes les zones humides du pays s'impose donc et doit impliquer l'ensemble des acteurs concernés. Cette gestion doit prendre en compte les divers domaines et leurs interrelations : les aspects sociologiques et culturels, les conflits homme - faune aquatique, les potentialités de la zone, etc. ;
- les textes législatifs ayant prévu des clauses de protection à travers l'institution d'une bande de servitude de 100m autour des zones humides, la sensibilisation des populations doit toujours se poursuivre afin que le respect de cette bande de servitude dans le cadre des pratiques surtout agricoles autour des zones humides, soit effective ;
- le film montre que les politiques de développement mises en œuvre avec de grands moyens financiers sans une évaluation environnementale préalable et des mesures de réparation nécessaires, sont voués à l'échec. Ainsi les activités agricoles pour lesquelles la vallée du Sourou a été totalement déboisée ne correspondent finalement qu'à moins de 2% de la valeur économique de la Vallée. La mise en œuvre des projets d'aménagement des zones humides doit non seulement tenir compte de leurs impacts environnementaux, mais également être en conformité avec leurs Plans

d'aménagement et de gestion, conçus pour en assurer la conservation et la valorisation durable ;

- Le film a permis aux acteurs de la Vallée du Sourou de comprendre les conséquences néfastes de l'aménagement de la Vallée tel que conçu au départ, notamment en termes de raréfaction des ressources et d'exacerbation des conflits et les a incité à se concerter pour la mise en place d'une gestion plus rationnelle, concertée, durable, profitable à tous et présentant de meilleures perspectives pour la Vallée du Sourou.
- L'homme a une grande part de responsabilité dans la dégradation des zones humides. Il faut donc définir des stratégies d'intervention dans ces zones où les acteurs, y compris ceux du secteur privé, seront mobilisés sur la base de leurs intérêts, en leur permettant d'appréhender les conditions d'exploitations qui assurent au mieux le maintien des offres de services par la conservation de leurs zones humides et de la biodiversité qui s'y trouve ;
- La connaissance de l'état des zones humides au Burkina Faso est indispensable pour la prise de décisions de gestion idoines. Il convient donc de procéder non seulement à des études détaillées sur les zones humides, mais aussi à un inventaire complet et une cartographie de ces écosystèmes, tels que préconisés par la Politique Nationale sur les Zones Humides et son plan d'action 2014-2016. Ces documents de Politique et de Plan d'action sur les zones humides doivent rapidement faire l'objet d'une large diffusion.
- Conformément aux mesures prévues dans la Politique Nationale sur les Zones Humides et son plan d'action 2014-2016, il faut promouvoir la gestion par bassin versant, renforcer les cadres de concertation pour la gestion des ressources transfrontalières et le rôle de leadership du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable dans la coordination et la capitalisation des interventions des acteurs en matière de gestion durable des zones humides.

## **II. DE LA VISITE DE TERRAIN A BAZOULE**

Après la conférence-débats, les participants se sont déportés à Bazoulé, une localité située à une trentaine de kilomètres de Ougadougou, dans la commune rurale de Tanghin Dassouri, pour une visite guidée de la mare aux crocodiles sacrés de Bazoulé, toujours sous la conduite du Conseiller Technique Youssouf OUATTARA.

Arrivés sur le site, les participants ont eu droit au mot de bienvenue du représentant du Chef de Bazoulé empêché et à l'intervention du SP-CONEDD qui a situé le contexte de la visite aux populations locales, très mobilisées pour la cérémonie.

Ensuite, le représentant des jeunes de Bazoulé a fait un aperçu sur les différentes activités développées autour de la mare depuis 1998 : les cultures maraîchères, le

tourisme, l'artisanat, la poterie, etc. Il a ajouté que le village abrite en plus de la mare, un musée qui accueille de plus en plus de touristes chaque année. Un hangar aménagé pour l'éducation environnementale et décoré de panneaux d'images, permet de sensibiliser les jeunes enfants sur la nécessité de préserver les ressources naturelles et la biodiversité. Depuis que la valorisation du site a démarré, l'exode des jeunes du village a diminué de plus de 90%, rares sont les jeunes qui s'en vont du village.

Enfin, la délégation s'est déportée sur le site pour une visite animée par l'agent forestier du site et le représentant des jeunes de Bazoulé. Cette excursion a conduit les participants aux enclos des tortues géantes puis à une séance photo avec les crocodiles sacrés, avant de visiter le jardin solidaire et de s'entretenir avec les producteurs maraîchers sur place. Les participants ont posé de multiples questions auxquelles les deux guides ont apporté des réponses appropriées tout au long de la visite.



*Des participants lors de la visite guidée de la mare de Bazoulé*

Des interviews ont permis par la suite de donner de plus amples explications par voie de presse sur les zones humides, leur interrelations avec la production agricole, leur importance pour la préservation de la biodiversité et la nécessité de les conserver durablement, et d'indiquer que la mare aux crocodiles sacrés de Bazoulé est un potentiel site Ramsar.

A la fin de la visite, une collation a permis aux participants venus de Ouagadougou et aux populations riveraines du site de communier autour d'un pot et de clore la célébration de la JMZH 2014, avant de se séparer sur une note de pleine satisfaction.

## **CONCLUSION**

Les objectifs que le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable s'était fixés pour la célébration de la Journée Mondiale des Zones Humides 2014 ont été atteints en ce sens que les participants ont perçu d'une part le lien étroit entre les zones humides et l'agriculture ainsi que la nécessité de gérer

durablement ces zones afin qu'elles puissent continuer à contribuer durablement à l'économie locale et nationale et à l'atteinte de la sécurité alimentaire. Et d'autre part, les populations locales ont été sensibilisées sur les enjeux liés à leur zone humide et la nécessité d'instaurer un partenariat entre les gestionnaires de la zone et les différents opérateurs pour la multitude d'activités possibles autour de la zone, notamment les producteurs agricoles riverains.

### La JMZH 2014 en images



*La cérémonie d'ouverture*



*Arrivée des participants à Bazoulé*



*Les échanges avec la population locale*



*La visite du site*



*Les échanges avec les producteurs maraîchers*



*Les interviews du comité d'organisation avec la presse après l'excursion*

### **Annexe : Comité d'organisation**

<b>N°</b>	<b>Nom - Prénom (s)</b>	<b>Fonction</b>
1	OUEDRAOGO Lambert Georges	Secrétaire Général du MEDD : Président
2	HONADIA Mamadou	Secrétaire Permanent du Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (SP/CONEDD) : Vice Président
3	LIEHOUN Mama Christine	Directrice du Partenariat et de la Coordination des Conventions internationales Environnementales (DPCIE) : Coordinatrice générale
4	KABORE Nebyida Lamech	Point Focal de la Convention de Ramsar : Coordinateur adjoint
5	NANA Somanégré	Point Focal de la Convention sur la Diversité Biologique : Appui à l'organisation
6	OUATTARA Yacouba	Chef du Service Administratif et Financier du (SAF) SP/CONEDD : Gestion du volet financier
7	SENI Tènè	Comptable du SAF : Volet comptabilité
8	OUEDRAOGO Moussa	Contrôleur des Eaux et Forêts : agent forestier du site visité
9	DARGA Georgette	Directrice de la Communication et de la Presse Ministérielle du MEDD : Relation avec les médias
10	BONKOUNGOU Eloi	Agent de la Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle (DCPM) du MEDD : Relation avec les médias et logistique
11	KOAMA André	Secrétaire du SP/CONEDD : Secrétariat
12	YAMEOGO Maria	Secrétaire du SP/CONEDD : Secrétariat
13	NABA Irène	Secrétaire du SP/CONEDD : Secrétariat
14	KABORE David	Informaticien stagiaire au SP/CONEDD : Volet informatique